

## REGLEMENT DE LA BRADERIE DE PARAME

### INSCRIPTION :

Les formulaires d'inscription sont disponibles sur la page «Braderie » de notre site internet : [www.parame-saint-malo.fr](http://www.parame-saint-malo.fr)

Possibilité de s'inscrire lundi 17 juillet 2017 de 14h à 18h et samedi 22 juillet de 6h à 8h mairie annexe de Paramé.

Toute inscription non validée par le règlement des sommes dues à l'ordre de Paramé Commerce sera annulée d'office.

En cas de désistement de l'exposant, aucun remboursement ne pourra être exigé, cependant, en cas de force majeure (maladie, etc..) et au vu de certificat l'attestant, la demande pourra être examinée.

Toute installation sans inscription préalable est interdite.

### EMPLACEMENT

Les emplacements seront mis à la disposition des exposants à partir de 6h00 du matin et devront être libérés avant 19h00.

La braderie est fermée à la circulation de 6h00 à 20h00, l'accès aux places est autorisé jusqu'à 8h00.

La sortie de la braderie est autorisée à partir de 18h30.

Le n°d'emplacement devra être affiché sur le stand.

Les organisateurs se réservent la possibilité de déplacer un stand en cas de raison majeure.

### SECURITE

Les organisateurs de la braderie déclinent toute responsabilité en cas d'accident occasionné par les exposants du fait de la manutention, ils ne pourront être tenus responsables des vols et dégradations causés par quiconque sur les stands.

Les exposants s'engagent à laisser un passage de 4 mètres sur la chaussée afin de permettre la circulation des services de sécurité. Ceux qui ne s'y engagent pas le feront à leur risques et périls. Les rues concernées par la braderie sont strictement celles figurant sur le plan de la braderie (consultable page « braderie » de notre site : [www.parame-saint-malo.fr](http://www.parame-saint-malo.fr) et à la mairie annexe de Paramé.

Le jour de la braderie, des personnes de l'organisation seront à votre écoute à la mairie annexe de 6h à 8h00. Passé cette heure, vous pourrez vous renseigner ou poser une réclamation aux différents « points barrières ».

Note importante : Bien que cela soit une évidence pour beaucoup, nous nous permettons de rappeler que la braderie est organisée par des commerçants bénévoles en plus de leurs activités quotidiennes. Aussi, malgré notre vigilance, des erreurs se glissent parfois dans un dossier... Merci de garder en tête que, pour chaque problème, une solution est envisageable.

BONNE BRADERIE A TOUS

L'équipe de PARAME COMMERCE

PARAME COMMERCE – 40 rue Ange Fontan 35400 ST MALO

Courriel : [paramecommerce@gmail.com](mailto:paramecommerce@gmail.com)